



# **Plan de formation 2015 — 2018**

**Présentation en Comité Technique du 22 juin 20105**

**Présentation en Comité syndical du 2 juillet 2015**

Pour les années 2015- 2016 – 2018, les priorités sont données aux objectifs suivants :

1. satisfaire aux obligations en ce qui concerne les formations statutaires
2. renforcer l'hygiène et la sécurité au travail au vu des activités des agents
3. contribuer aux évolutions promotionnelles des agents

**Rappel des règles de priorisations définies dans le règlement de formation :**

Priorité N° 1

- ♪ Les formations statutaires obligatoires qui conditionnent le déroulement de carrière de l'agent.
- ♪ Les formations obligatoires liées à l'hygiène la sécurité et les conditions de travail.
- ♪ Les formations de perfectionnement demandées par le conservatoire et qui conditionnent la réussite des projets engagés.

Priorité N°2

- ♪ Les formations conditionnant l'évolution promotionnelle des agents (préparation aux concours et examens professionnels).
- ♪ Les formations liées à la maîtrise de la langue française.
- ♪ Les formations de perfectionnement à l'initiative de l'agent.

Priorité N°3

- ♪ Les formations personnelles.

Pour arbitrer les priorités entre les agents d'une même unité sont définies en fonction des besoins du service et d'après les critères suivants :

- ♪ avis du responsable hiérarchique
- ♪ délai passé depuis l'accès à la dernière formation

La synthèse des besoins individuels et collectifs est présentée ci-dessus.

Les abréviations utilisées sont les suivantes :

- FPPE : formation professionnelle au premier emploi
- F.PPPR : formation professionnelle poste à responsabilité
- F.PTLC : formation professionnelle tout au long de la carrière
- F. perfect : formation de perfectionnement

**Toutes les formations du catalogue du CNFPT pourront être autorisées par la hiérarchie, en fonction des demandes, des besoins et de l'évolution de la législation en vigueur.**

Pour les années 2015- 2016 – 2018, les priorités sont données aux objectifs suivants :

1. satisfaire aux obligations en ce qui concerne les formations statutaires
2. renforcer l'hygiène et la sécurité au travail au vu des activités des agents
3. contribuer aux évolutions promotionnelles des agents

**Rappel des règles de priorisations définies dans le règlement de formation :**

Priorité N° 1

- ♪ Les formations statutaires obligatoires qui conditionnent le déroulement de carrière de l'agent.
- ♪ Les formations obligatoires liées à l'hygiène la sécurité et les conditions de travail.
- ♪ Les formations de perfectionnement demandées par le conservatoire et qui conditionnent la réussite des projets engagés.

Priorité N°2

- ♪ Les formations conditionnant l'évolution promotionnelle des agents (préparation aux concours et examens professionnels).
- ♪ Les formations liées à la maîtrise de la langue française.
- ♪ Les formations de perfectionnement à l'initiative de l'agent.

Priorité N°3

- ♪ Les formations personnelles.

Pour arbitrer les priorités entre les agents d'une même unité sont définies en fonction des besoins du service et d'après les critères suivants :

- ♪ avis du responsable hiérarchique
- ♪ délai passé depuis l'accès à la dernière formation

La synthèse des besoins individuels et collectifs est présentée ci-dessus.

Les abréviations utilisées sont les suivantes :

- FPPE : formation professionnelle au premier emploi
- F.PPPR : formation professionnelle poste à responsabilité
- F.PTLC : formation professionnelle tout au long de la carrière
- F. perfect : formation de perfectionnement

**Toutes les formations du catalogue du CNFPT pourront être autorisées par la hiérarchie, en fonction des demandes, des besoins et de l'évolution de la législation en vigueur.**

## I – Formations statutaires obligatoires

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût (hors cotisation CNFPT)	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
Orchestre à l'école	Equipe pédagogique	Ci-dessous détaillés	15	Septembre 2015	5	CNFPT	0	F.PTLC	1
Pédagogie de groupe	Equipe pédagogique	Ci-dessous détaillés	15	Septembre 2015	5	CNFPT	0	F.PTLC	1
Formation d'intégration		Intégration	0			CNFPT	0	FPPE	

### Orchestre à l'école – Objectifs pour le personnel enseignant :

- Gérer un groupe ;
- Adapter leur pédagogie et leurs objectifs aux élèves de l'Education Nationale ;
- Adapter l'évaluation et le suivi des élèves à ce dispositif ;
- Répondre de manière constructive aux impératifs d'un travail en équipe.

### Pédagogie de groupe – Objectifs pour le personnel enseignant

- Connaissance des outils pédagogiques propres à la pédagogie de groupe ;
- Adéquation des répertoires et des méthodes ;
- Adaptation des stratégies éducatives à développer ;
- Ajustement de l'évaluation et du suivi pédagogique des élèves.

## II – Formations liées à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

Compte-tenu d'un effectif supérieur à 51 agents, le conservatoire a procédé à la désignation de ses représentants pour les instances paritaires lors des élections professionnelles du 4 décembre 2014. A compter de l'année 2015, un CHS-CT sera installé. A ce titre, les représentants désignés en CHS-CT devront suivre les formations obligatoires.

L'assistant de prévention partira à la retraite en décembre 2015. Il est donc nécessaire d'anticiper ce départ en formant un agent du Conservatoire aux missions incombant à l'assistant de prévention dans le courant de l'année 2015.

Parallèlement à cette démarche en matière d'hygiène et de sécurité, il est nécessaire d'élaborer le Document Unique de Prévention des Risques. Des journées de formation sont proposées par le CNFPT.

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût (hors cotisation CNFPT)	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
Assistant de prévention	Service support	Connaissance et perfectionnement	1		2	CNFPT	0	F.PTLC	1
Assistant de prévention	Service support	Formation obligatoire	1	AVRIL 2015	5	CNFPT	0	F.PPPR	1
Document unique	Service support	Elaboration du Document unique évaluation des risques	2	Session automne 2015	5	CNFPT	0	F.PPPR	1
CHS-CT	Représentants du personnel	Formation obligatoire	6	Année 2015	5	CNFPT	1 950 €	F.PTLC	1

*\*65 €/jour/agent*

## III – Formations liées aux projets du conservatoire

Intitulé	Nombre de personnes concernées	Objectif de formation	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Priorité (2)
----------	--------------------------------	-----------------------	-------------------	-------	-----------	------	--------------

## II – Formations liées à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

Compte-tenu d'un effectif supérieur à 51 agents, le conservatoire a procédé à la désignation de ses représentants pour les instances paritaires lors des élections professionnelles du 4 décembre 2014. A compter de l'année 2015, un CHS-CT sera installé. A ce titre, les représentants désignés en CHS-CT devront suivre les formations obligatoires.

L'assistant de prévention partira à la retraite en décembre 2015. Il est donc nécessaire d'anticiper ce départ en formant un agent du Conservatoire aux missions incombant à l'assistant de prévention dans le courant de l'année 2015.

Parallèlement à cette démarche en matière d'hygiène et de sécurité, il est nécessaire d'élaborer le Document Unique de Prévention des Risques. Des journées de formation sont proposées par le CNFPT.

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût (hors cotisation CNFPT)	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
Assistant de prévention	Service support	Connaissance et perfectionnement	1		2	CNFPT	0	F.PTLC	1
Assistant de prévention	Service support	Formation obligatoire	1	AVRIL 2015	5	CNFPT	0	F.PPPR	1
Document unique	Service support	Elaboration du Document unique évaluation des risques	2	Session automne 2015	5	CNFPT	0	F.PPPR	1
CHS-CT	Représentants du personnel	Formation obligatoire	6	Année 2015	5	CNFPT	1 950 €	F.PTLC	1

\*65 €/jour/agent

## III – Formations liées aux projets du conservatoire

Intitulé	Nombre de personnes concernées	Objectif de formation	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Priorité (2)
----------	--------------------------------	-----------------------	-------------------	-------	-----------	------	--------------

#### IV – Préparation aux concours et examens professionnel dans le cadre du DIF

---

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Priorité (2)
			<b>Pas d'inscription</b>					

#### V – Formations de perfectionnements liés au poste de l'agent

---

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
<b>PAS D'INSCRIPTION</b>									

## VI – Formations personnelles et / ou de perfectionnement à l'initiative de l'agent

Domaine	Filière	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
Finances et gestion financière	Administration	Connaissance et Perfectionnement	1	2015	3	CNFPT	0	FPTLC	2
Gestion des ressources humaines	Administration	Connaissance et Perfectionnement	1	2015	2	CNFPT	0	FPTLC	2
Culture, archives et documentation	Culturelle	Connaissance et Perfectionnement	5	2015	21	CNFPT	0	FPTLC	2
Repères et outils fondamentaux	Technique Administrative	Connaissance et Perfectionnement	4	2015	15	CNFPT	0	FPTLC	2

## VII – Formations dans le cadre du DIF

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
<b>PAS D'INSCRIPTION</b>									

## VI – Formations personnelles et / ou de perfectionnement à l'initiative de l'agent

Domaine	Filière	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
Finances et gestion financière	Administration	Connaissance et Perfectionnement	1	2015	3	CNFPT	0	FPTLC	2
Gestion des ressources humaines	Administration	Connaissance et Perfectionnement	1	2015	2	CNFPT	0	FPTLC	2
Culture, archives et documentation	Culturelle	Connaissance et Perfectionnement	5	2015	21	CNFPT	0	FPTLC	2
Repères et outils fondamentaux	Technique Administrative	Connaissance et Perfectionnement	4	2015	15	CNFPT	0	FPTLC	2

## VII – Formations dans le cadre du DIF

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
<b>PAS D'INSCRIPTION</b>									